

édit c

Bertrand RULLIER

Trésorier du SEDIMA

>> Se préparer à la relance

Mi-mars, le choc a été rude pour notre profession et pour certains chefs d'entreprises : fermetures immédiates, mise en place de l'activité partielle et du télétravail.

Les entreprises ont dû solliciter des aides (PGE, fonds de solidarité,...) pour compenser la baisse ou l'absence d'activité.

Les banques devraient apporter le flux de trésorerie nécessaire pour que les entreprises puissent continuer à régler leurs fournisseurs. Il était essentiel de ne pas arrêter le crédit interentreprises pour éviter les cessations de paiement.

Les premières mesures ont révélé leur efficacité et permis - pour le moment - d'éviter un certain nombre de situations délicates.

Tous les secteurs d'activité ne sont pas touchés de la même manière et notre profession en témoigne : les situations restent très différentes en fonction des régions, des spécialités (vigne, céréales, élevage), sans oublier les évènements climatiques.

En avril 2021, les premiers remboursements des entreprises vont être à échéance, ce n'est donc pas tant cet automne que la situation, pour certains, sera tendue, mais au printemps 2021 (sauf nouvelles dispositions gouvernementales...).

En parallèle, beaucoup de dirigeants risquent de passer la main, cette crise pourrait donc accélérer les cessions et les départs à la retraite.

Nous ne courons pas obligatoirement vers la catastrophe, une société peut supporter trois mois et plus d'arrêt ou de baisse d'activité, c'est le niveau de la reprise qui sera déterminant.

Il est important qu'à l'occasion de cette rentrée, les entreprises prennent le temps d'établir une situation intermédiaire pour identifier l'impact du coût de la crise, prouver leur capacité à résister et la viabilité de leur modèle économique.

Elles ne doivent pas attendre un an pour connaître leurs résultats 2020.

Notre profession a déjà relevé des défis dans le temps et je ne doute pas que nous serons encore plus forts demain.